

**A l'attention de M. Xavier CHEREAU  
Directeur des Ressources Humaines Monde**

En copie :

**M. Bruno BERTIN  
Directeur des Ressources Humaines France**

**M. Philippe CAYLOU  
Responsable des Relations Sociales France**

**M. Jean Marie ROBERT  
Secrétaire National CFDT FGMM**

Rennes, le mercredi 20 mai 2020

**Objet :** Part variable groupe

Monsieur CHEREAU,

L'activité des sites du groupe reprend mais un retour au nominal ne sera probablement pas atteint avant plusieurs mois.

Il y a bien un avant et un après COVID 19. L'activité de l'entreprise et des salariés a été fortement impactée par les mesures massives de chômage partiel et de télétravail dans des conditions peu favorables à la performance des collaborateurs (confinement, garde d'enfants scolarisés, locaux personnels peu adaptés...).

Les OAP ont été fixés entre le collaborateur et son manager au cours de la période de mars à avril parfois même encore en mai. Le contexte économique et stratégique lié à la crise sanitaire du COVID 19 **n'a pas été pris en compte car à ce jour, les répercussions ne sont pas encore connues**. Personne n'est à même de définir/mesurer l'ampleur des conséquences de cette crise sanitaire sur l'économie mondiale dans les mois à venir.

Ces objectifs ont été définis dans le cadre d'un fonctionnement **au nominal de l'entreprise**.

**Les OAP fixés ne sont plus en cohérence avec le contexte actuel**. Certains sont caduques, d'autres ne pourront être réalisés que partiellement, sans respect des délais annoncés, voire complètement irréalisables.

Le maintien des OAP n'a aucun sens et contribuerait à une démotivation du salarié alors que plus que jamais la période actuelle nécessite une cohésion d'entreprise, une solidarité et une implication de tous les collaborateurs pour faire face ensemble à la crise actuelle.

Cette situation est encore plus prégnante pour les collaborateurs qui bénéficient d'une part variable groupe dans leur rémunération. Cette part variable est composée d'un objectif collectif groupe, d'un objectif collectif de direction et d'objectifs individuels (objectifs annuels de performance = OAP). Cet élément de rémunération a pour objectif de renforcer la motivation des collaborateurs dans la réussite de l'entreprise.

Pour respecter l'équité entre les salariés, la CFDT vous demande d'annuler les objectifs des salariés pour l'année 2020. Le versement de la PVG ne doit pour autant pas être annulé pour l'année à venir, mais fait de façon uniforme pour tous, quelle que soit la fonction tenue.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, M. CHEREAU, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la CFDT,  
Christine VIRASSAMY  
Déléguée Syndicale Centrale CFDT PSA